

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

VILLE DE SOIGNIES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2023

Présents : F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente
M. VERSLYPE, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE,
B. LECLERCQ, Echevins,
H. DUBOIS, Président du CPAS,
J. BRILLET, J.-M. MAES, F. DESQUESNES, ~~S. VOLANTE~~,
D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, B. VENDY, V.
HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, ~~N. DOBBELS~~, J. MARCQ,
~~M. HACHEZ~~, M. BISET, S. FLAMENT, ~~V. DIEU~~, ~~I. LAMDOUAR~~, M. BECQ,
J. RAUX, A. LAIDI, A. VINCKE, G. VAN OUDENHOVE, Conseillers
communaux,
O. MAILLET, Directeur général.

DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION – MOTION - VOTE

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Considérant la demande de révision des plans de secteur introduite par la S.A. ELIA Asset en septembre 2019, visant l'inscription d'un périmètre de réservation destinée à l'implantation d'une ligne aérienne de très haute tension de 380.000 Volts en courant alternatif entre Avelgem et Courcelles, et passant par le territoire de plusieurs Communes du Hainaut, dont notre commune de Soignies (Boucle du Hainaut) ;
Considérant que, le 6 janvier 2021, la S.A. Elia Asset a déposé son projet d'implantation au Gouvernement Wallon, initiant ainsi la procédure de révision des plans de secteur ;

Considérant la première Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 03 septembre 2019 visant à exiger d'Elia la transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant la seconde Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 16 juillet 2020 visant à réitérer la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Vu l'avis du Conseil communal du 20 octobre 2020 voté à l'unanimité, reprenant un avis défavorable au projet déposé et réitérant la demande de plus de transparence sur le tracé du projet « Boucle du Hainaut » ;

Considérant la troisième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 20 octobre 2020 visant à abandonner le projet en l'état et que des alternatives soient étudiées par un collège d'experts indépendant d'ELIA et la mise en place d'un comité d'accompagnement associant les groupements citoyens, les fédérations agricoles et les élus locaux ;

Considérant la quatrième motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 23 février 2021 visant à demander l'abandon du projet en attendant les résultats des différentes études ;

Considérant la cinquième Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 27 avril 2021 visant à redemander la création de comités de concertation composés de représentants des citoyens ;

Considérant la sixième Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 25 octobre 2021 demandant à Elia de prendre pleinement en compte les conclusions des différentes études initiées ;

Considérant la septième Motion votée à l'unanimité lors du Conseil communal du 29 novembre 2022 demandant à Monsieur DE CROO, Premier Ministre, et Monsieur PEETERS, CEO d'ELIA, de travailler en collaboration avec l'ASBL Revolht ;

Considérant les résultats de l'étude initiée par la Ministre Tellier dont les résultats ont été présentés à la Commission de la Boucle du Hainaut en juillet 2022 ;

Considérant que les interpellations de la Commission des Bourgmestres de la Boucle du Hainaut, à l'adresse du Premier Ministre Alexander De Croo et du Ministre Wallon Willy Borsus formulées le 22 novembre 2022, appelant à considérer la question d'enfouissement de la ligne en courant continu proposée par REVOLHT ! à une échelle « dérégionalisées », voire européennes, sont restées sans réponse ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 2 février dernier, de valider les orientations relatives au projet Boucle du Hainaut portés par Elia et d'inscrire aux plans de secteurs un périmètre de réservation provisoire pour l'y implanter, entérinant ainsi le principe de réviser les plans de secteur ;

Considérant que cette inscription provisoire induit l'élaboration d'un rapport des incidences environnementales (RIE) reprenant, outre une étude approfondie de la proposition d'Elia Asset, l'étude exhaustive des tracés alternatifs proposés et des remarques formulées dans le cadre de la RIP de 2020 ;

Décide, à l'unanimité :

Article premier :

De plaider avec détermination et fermeté pour que le projet d'enfouissement complet de la ligne en courant continu présenté par Revolht pour l'ensemble du territoire belge, fasse l'objet d'investigations complémentaires et soit analysé prioritairement dans le rapport des incidences environnementales relatif au projet « Boucle du Hainaut » ;

Article 2 :

De solliciter à cet effet l'intervention du Comité de concertation fédéral pour que la réflexion, associant les projets Ventilus et Boucle du Hainaut, soit portée à l'échelle nationale, seule à même d'aborder le projet avec cohérence sur l'ensemble du territoire ;

Article 3 :

D'être particulièrement vigilant sur le contenu du RIE, tant sur l'étude des tracés alternatifs, que sur la prise en compte exhaustive des remarques formulées dans le cadre de la RIP, mais également sur les couloirs de réservation figurant déjà aux plans de secteur ;

Article 4 :

De solliciter la prise en considération de la dévaluation immobilière conséquente à l'arrêt de réservation provisoire et du projet envisagé, sur les biens, construits ou non, par l'octroi d'indemnités équitables pour les propriétaires, à l'instar de ce qui sera pratiqué par le Gouvernement flamand, et pour la commune si son revenu cadastral venait à diminuer suite à la mise en œuvre du projet ;

Article 5 :

De solliciter auprès de la ministre Tellier, un approfondissement de l'étude de l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques qui puisse se traduire concrètement dans les normes environnementales évoquées par le Gouvernement wallon dans sa décision du 2 février dernier ;

Article 6 :

De réaffirmer la priorité absolue accordée à la protection de la santé et du bien-être des habitants, ainsi qu'à leur qualité de vie, la qualité du patrimoine et le respect de l'environnement, de notre agriculture et du bien-être animal ;

Article 7 :

De rester solidaire de ces citoyens impactés et des 13 communes impactées par le projet d'Elia ;

Article dernier :

De transmettre la présente délibération :

- Aux communes potentiellement concernées par le projet « Boucle du Hainaut » ;
- À Elia ;
- Au Ministre wallon en charge de l'Aménagement du territoire ;
- À la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Ruralité et du Bien-être animal ;
- Au Ministre wallon de l'Energie ;
- Au Ministre-Président de la Région Wallonne ;
- À la Ministre fédérale de l'Energie ;

- Au Premier Ministre ;
- Au Président du Parlement Wallon ;
- Aux Présidents de partis, PS, Les Engagés, MR, ECOLO ;
- À l'intercommunale « CENEO » ;
- À Revolht.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur général,
(s) O. MAILLET

La Présidente,
(s) F. WINCKEL

Pour copie conforme délivrée le :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL